

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 01/01/2021 à 12h00

### **Rassemblement techno à Lieuron 2500 personnes présentes dans des hangars désaffectés d'une zone d'activités**

Le 31 décembre en début de soirée, plusieurs centaines de véhicules ont commencé à converger vers une zone d'activités de la commune de Lieuron pour installer une rave-party.

Les gendarmes du groupement de gendarmerie d'Ille-et-Vilaine ont tenté d'empêcher cette installation et ont fait face à la violente hostilité de nombreux teufeurs.

Au cours de cette manœuvre, un véhicule de la gendarmerie a été incendié, trois autres dégradés et les militaires ont essuyé des jets de bouteilles et de pierres, occasionnant des blessures légères.

Ce matin, le nombre de teufeurs est estimé à 2500, en provenance de différents départements et de l'étranger.

Un important dispositif de gendarmerie est en place afin de sécuriser les abords du site et les axes de circulation.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine a décidé l'activation du centre opérationnel départemental en préfecture afin de gérer l'événement. Par arrêté, il a interdit ce rassemblement festif musical non déclaré.

Il a également décidé l'engagement d'effectifs de secouristes de l'association départementale de protection civile auprès des sapeurs-pompiers qui ont procédé à 2 évacuations vers l'hôpital cette nuit pour des blessures.

Outre le secours à personnes, les secouristes vont, dans le contexte sanitaire Covid-19, distribuer gel et masques afin de limiter les risques de propagation du virus au sein du rassemblement.

S'agissant du volet judiciaire, le parquet a confié une enquête à la brigade de recherches de la gendarmerie de Redon sous les qualifications de :

- organisation illicite d'un rassemblement festif à caractère musical
- violences volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique
- dégradation du bien d'autrui
- dégradation du bien d'autrui en réunion
- travail dissimulé
- tenue illicite d'un débit de boissons
- infractions à la législation sur les stupéfiants et notamment la facilitation de l'usage.

**Bureau de la communication  
interministérielle régionale,  
zonale et départementale**